Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5272026-DE

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du six octobre deux mille vingt -six, s'est réuni en session ordinaire à Signes sous la Présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL.

Objet : Ouverture de grades pour les postes de chargé/chargée de mission Ressources en Eau et Responsable du pôle administratif et financier et actualisation du tableau des effectifs.

Délibération n° : 527-2026

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de voix des membres en exercice : 70
Nombre de membres présents : 32
Nombre de membres représentés (pouvoirs) : 4
Nombre de voix exprimées : 64
Nombre de membres excusés, absents : 2

Secrétaire de séance : Jean-Yves DOLISI

Présentes, Présents :

Laurence BRULEY	Henri BERGE	Franck NICCOLETTI
Bruno AYCARD	Hervé MICHAUT	Ollivier ARTUPHEL
Philippe SCHELLENBERGER	Pascal ROYER	Mikaël SCHNEIDER
Caroline ESPITALIER	Léo MANESSE	Carine PAILLARD
Blandine MONIER	Michèle OLIVER	Jean -Paul DANIEL
Jean-Michel CROMBEZ	Valérie BETTINGER	Ninuwé DESCAMPS
Myriam RIQUENA	Georges LUVERA	Jérôme TESSON
Roger ANOT	Caroline SANTINI	Didier CHAMPION
Patrice TONARELLI	Jérémie FABRE	Claude FABRE
Georges BOTELLA	Jacqueline BOUYAC	Marie-Laure PONCHON
		Jean-Yves DOLISI (commune et EPCI)

Représentées, Représentés (pouvoirs) :
Lyne FRICKER, déléguée de la commune de Roquevaire a donné pouvoir à Laurence BRULEY déléguée de la commune d'Auriol,
Marc LORIOL, délégué du Département du Var a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON déléguée du Département du Var,
Véronique MIQUELLY, déléguée du Département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON déléguée du Département du Var.
François DE CANSON, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur a donné pouvoir à Georges BOTELLA délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Excusées, Excusés :
Jérôme ISNARD, Didier RÉAULT.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5272026-DE

Etaient également présentes, présents :

Marc GARINEAUD, délégué de la commune de Pourcieux ; Philippe HERON, délégué de la commune de Pourrières ; Nathalie ROUX, déléguée de la commune de Rougiers ; Christelle MORERO, déléguée de la commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume ; Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves ; Marie - Georges CRUCIANI, déléguée de la commune de Ceyreste ; Sylvie GUIGONNET, Présidente du Conseil Citoyen du Parc ; Fabienne EVANS, chargée de mission à la Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Philippe SUSINI, technicien du Département des Bouches-du-Rhône ; Jean-Luc SOZEDDE, technicien de la commune de Trets.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Aude MOTTIAUX, Responsable du Pôle communication et participation citoyenne ; Amandine CARRÉ, Responsable du Pôle administratif et financier ; Apolline HUILLERY, Chargée de mission Natura 2000.

Vu :

* Le Code Général de la fonction publique ;
* Le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et notamment ses articles 28 et 32,
* Le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,
* Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
* La délibération n°005-2012 du Comité syndical en date du 22 juin 2012 relative à la création de 4 postes ;
* La délibération n°472-2025 du Comité syndical en date du 19 février 2025 relative aux Lignes directrices de gestion ;
* La délibération n°480-2025 du Comité syndical en date du 26 mars 2025 portant sur la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade ;
* La Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
* Le tableau des emplois et effectifs existants.

Considérant :

* L'évolution des missions confiées aux agents ;
* La nécessité de permettre l'accès à un niveau de responsabilités et d'expertise correspondant au grade d'Ingénieur territorial de la filière technique au poste de chargé/chargée de mission Ressources en eau ;
* Le recrutement en cours au poste de Responsable du pôle administratif et financier afin de procéder au remplacement de l'agente démissionnaire ;
* La possibilité de pourvoir les emplois par avancement de grade, promotion interne ou recrutement.

Il est proposé au Comité syndical l'ouverture du grade d'Ingénieur, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux de la filière technique, au tableau des effectifs pour le poste de chargé/chargée de mission Ressources en eau. Cette ouverture permet la nomination d'un agent par les voies statutaires prévues par les textes en vigueur d'avancement de grade.

Il est également proposé de procéder à l'ouverture de différents grades de la filière administrative pour faciliter le recrutement en cours sur le poste de Responsable du pôle administratif et financier :

- Attaché principal
- Attaché
- Rédacteur principal 1ère classe
- Rédacteur principal 2ème classe
- Rédacteur

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5272026-DE

La mise à jour proposée est la suivante :

		Budgétaire	A Pourvoir titulaire ou contractuel	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel	Intitulé du poste
Catégorie A	Attaché Hors classe	0	0	0	0	
	Attaché principal	1	1	0	0	Responsable du pôle Administratif et Financier
	Attaché	8	0	0	8	Responsable du pôle Administratif et Financier
						Responsable du pôle Opérationnel
						Responsable du pôle Communication et Participation citoyenne
						Chargé/chargée de Communication
						Chargé/chargée de mission Éducation au territoire et Interprétation des patrimoines
						Chargé/chargée de mission Tourisme et Culture
						Coordinateur/Coordinatrice Ecogardes et Garde Régionale Forestière
						Chargé/chargée de mission Activités de pleine nature
Catégorie B	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0	0	Responsable du pôle Administratif et Financier
	Rédacteur principal 2ème classe	1	1	0	0	Responsable du pôle Administratif et Financier
	Rédacteur	3	1	0	2	Coordonnateur administratif et financier/Coordinatrice administrative et financière
						Responsable du pôle Administratif et Financier
						Écogarde - Garde Régionale Forestière
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1ère classe	0	0	0	0	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	0	0	0	0	
	Adjoint Administratif	2	0	2	0	Gestionnaire des ressources humaines
						Secrétaire
TOTAL Filière administrative		**16**	**4**	**2**	**10**	

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5272026-DE

		Budgétaire	A Pourvoir titulaire ou contractuel	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel	Intitulé du poste
Catégorie A	Ingénieur Hors Classe	0	0	0	0	
	Ingénieur principal	2	0	2	0	Directeur/Directrice
						Chargé/chargée de mission Forêt et Transition énergétique, chargé/chargée d'Évaluation
	Ingénieur	4	1	1	2	Chargé/chargée de mission Natura 2000
						Chargé /chargée de mission Agriculture
						Chargé/chargée de mission Architecture et Patrimoine bâti
						Chargé/chargée de mission Ressources en eau
Catégorie B	Technicien principal 1ère classe	0	0	0	0	
	Technicien principal 2ème classe	1	0	1	0	Chargé/chargée de mission Patrimoine naturel
	Technicien	1	0	1	0	Chargé/chargée de mission Aménagement, Urbanisme et Paysage
Catégorie C	Adjoint Technique principal 1ère classe	0	0	0	0	
	Adjoint Technique principal 2ème classe	0	0	0	0	
	Adjoint Technique	0	0	0	0	
TOTAL Filière Technique		**8**	**1**	**5**	**4**	
TOTAL GENERAL		**24**	**5**	**7**	**14**	

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5272026-DE

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'OUVRIR** les grades indiqués ci-dessus sur les filières technique et administrative ;
- **D'AUTORISER** le Président à nommer un agent ;
- **D'ADOPTER** l'actualisation du tableau des effectifs proposée ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans ledit emploi sont inscrits au budget, chapitre 12.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Parc naturel régional de la Sainte Baume

Ollivier ARTUPHEL

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5272026-DE